

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028

"GRAINE DE CITOYEN"



APPRENDRE
GRANDIR
S'AMUSER

au Petit Colisée



CONTACTS

École : École communale "Petit Colisée"
40, Avenue de Maire
7500 Tournai
069 21 50 16

Direction : Madame Coulombier
0498 90 76 51
ecole.marquain@tournai.be

Table des matières

I.	Spécificités du groupe scolaire et de l’implantation “ Petit Colisée”	p3
	a. Le groupe scolaire b. Le Petit Colisée	
II.	Notre projet d’établissement : “Graine de citoyen”	P3
	a. Le concept b. Les incontournables pédagogiques c. Les actions spécifiques 1. La sensibilisation écologique 2. La sensibilisation au bien vivre ensemble d. L’année complémentaire e. La communication avec les parents	
III.	Cohérence du projet d’établissement	p14
	- Cadre institutionnel	



I. Spécificités du groupe scolaire et de l'implantation "Petit Colisée"

a. Le Groupe scolaire

Constitué de trois implantations : l'école de Marquain, l'école "Crayons de Soleil" de Vezon et l'école maternelle autonome du "Petit Colisée".

Marquain : 3 classes primaires
2 classes maternelles +½ temps

Vezon : 3 classes primaires
1 classe maternelle

Petit Colisée: 2 classes maternelles +½ temps classes maternelles



b. Petit Colisée

- Une petite école maternelle
- Le jeu et l'éveil pluriel au cœur des apprentissages
- Périphérie immédiate du centre-ville et des grands axes routiers
- Facilité d'accès et de stationnement
- Convivialité
- Disponibilité de l'équipe éducative
- Cadre verdoyant au centre-ville (jardin d'agrément, potager, verger)
- Intérêt écologique

III. Notre projet d'établissement : "Graine de citoyen"

a. Notre concept

Notre cible : l'épanouissement global de l'enfant afin qu'il débute harmonieusement son parcours scolaire, tous sens en éveil et que s'esquisse déjà l'esprit citoyen.

Notre ambition : que chaque enfant dans sa spécificité puisse se construire, s'affirmer, prendre sa place dans la vie d'aujourd'hui et de demain (en bonne intelligence).

Nos valeurs :

- L'épanouissement personnel qui constitue le socle indispensable à la construction de la personne.
- Le respect de l'unicité de l'enfant, de ses caractéristiques.

- Le sens social : tolérance, respect et estime réciproque sont des valeurs indissociables, indispensables au processus de socialisation.

b. Nos incontournables pédagogiques

- **Donner du sens aux apprentissages** en planifiant des activités motivantes au départ d'activités concrètes qui vont stimuler les enfants et leur procurer le désir de s'investir dans les activités d'apprentissage (situations ludiques ou créatives, manipulations, expérimentations, entraide, élaboration de projets, recours à des personnes ressources, outils diversifiés...).
- **Assurer la continuité des apprentissages** en concevant des dispositifs d'enseignement, une programmation et une progression cohérente des apprentissages de manière à faire évoluer chacun étape par étape (concertation de l'équipe éducative, création et utilisation de référentiels et d'outils communs, évaluation formative des élèves...).
- **Aider les enfants en difficulté** en faisant preuve d'attention, d'écoute, d'adaptabilité et de patience (respect du rythme individuel, différenciation, accompagnement des tâches à réaliser, groupe de besoin, tutorat, conseils et avis logopédiques, possibilité de prise en charge logopédique, remédiation en langage oral (périodes FLA), coopération avec le centre psycho-médico- social, ...)
- **Contribuer à l'éducation de l'enfant dans le respect de lui-même, des autres, de son environnement et de son patrimoine** en faisant l'expérience de la vie en collectivité et en prenant conscience de son rôle de citoyen
→ voir le détail de nos actions spécifiques ci-après.

- c. Nos actions spécifiques sont axées autour de l'éveil à la citoyenneté et ciblent principalement les domaines de l'écologie et du bien vivre ensemble.

1. La sensibilisation écologique :

- *Prendre plaisir à évoluer dans l'environnement naturel, y découvrir des phénomènes naturels et la biodiversité :*
 - Balades, jeux, temps libre, cueillettes, découvertes sensorielles, chasses au trésor, ...
 - Exploration du milieu (bois, mare, campagne, parc, littoral...)
 - etc.





– *S'intéresser à la biologie :*

- Visites, découvertes de lieux d'élevage et de culture respectueux de la vie animale et écoresponsables tels que fermes pédagogiques, école d'horticulture, petites entreprises, particuliers (poulailler, étable, basse-cour, asinerie, chèvrerie, escargotière, rucher, refuge, verger, champ, potager, pépinière...);





- Culture, entretien et exploration du potager de l'école et de ses annexes (jardin partagé, jardinières et abords de l'école, bac à compost, hôtel à insectes...) ;





- Balades découvertes (saisonnière, nocturne, à thème...) ;
- etc.
- *Mettre en place des gestes écoresponsables :*
 - Gestion du tri et de la réduction de nos déchets ;



- Recyclage, réemploi des emballages et objets divers : intégration et revalorisation dans les activités créatives, aménagement et agencement de l'école et de ses extérieurs (casiers, boîtes à courrier, affichages, jardinières, porte-vélo, jeux, nichoirs, mangeoires, hôtel à insectes...) ;



- Utilisations diverses des récoltes issues de notre potager et arbres fruitiers (préparations culinaires, tisanes, sirops, jus, sachets senteurs et aromates...)



- Gestion du bac à compost ;



- Confection de produits de consommation “maison” naturels (savon, baume à lèvres, détergent, lessive, colle, peinture, choco à tartiner, barres de céréales, biscuits, ...) ;



- Troc (livres, jouets, plantes...) ;
- Participation à des actions occasionnelles liées à l'énergie (challenge goodplanet, semaine de la mobilité, ...) ;
- Animations pédagogiques avec personne(s) ressource(s) (Fostplus, Aquawall, Planète mômes...) ;
- etc.

2. La sensibilisation au bien vivre ensemble :

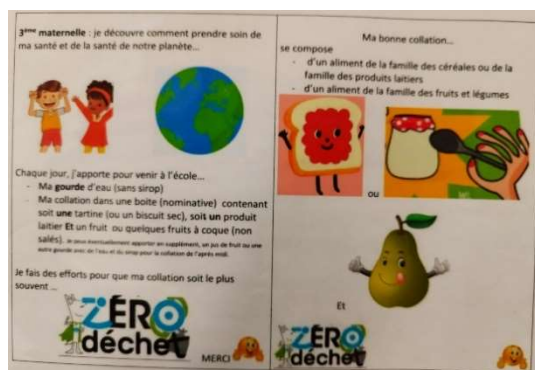
- Favoriser le développement de l'estime de soi :
 - Organisation d'ateliers d'éducation émotionnelle et/ou philosophique : activités de conscience et d'affirmation de soi (portfolio individuel, expression des émotions, ...) ;



- Séances de relaxation en participation libre (yoga, méditation, brain gym...) ;



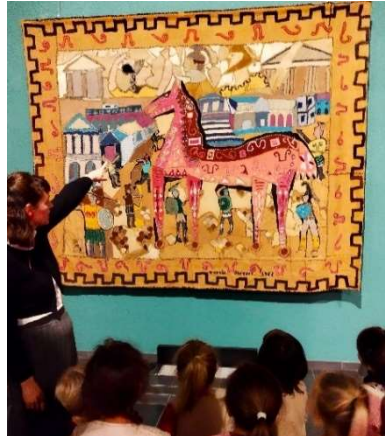
- Organisation d'ateliers et d'animations d'éducation à l'hygiène et à la santé (prendre soin de soi, connaître ses besoins et en tenir compte...), institution de la collation saine et équilibrée ;





- Sorties et animations culturelles (musées, conservatoire de musique, théâtre, cirque, cinéma, présentations artistiques diverses, ...) ;
- etc.





- *Favoriser la coopération, l'entraide, le développement de l'estime des autres et de la diversité culturelle :*
 - Parrainage, tutorat (préparation du goûter, d'un atelier, gestion des déchets, jardinage, aide aux plus petits...) ;
 - Jeux de société et activités de coopération ;



- Partenariat parents- école (présentation d'un objet, d'une chanson, d'une musique, d'un conte, d'une recette, d'une technique, d'un savoir, d'un savoir-faire, ...) ;



- etc.

– *Faciliter les relations au sein de l'école :*

- Aménagement d'une cour de récréation attrayante (création d'espaces de jeux adaptés aux besoins : pour se défouler, pour se reposer, pour parler, pour découvrir, pour dessiner, tracer, pour s'imaginer, ...) ;



- Moments décroisés (travail en verticalité autour d'un défi, d'une découverte, d'une thématique, ...) ;
- Élaboration et utilisation d'outils pour mieux appréhender le cadre de la vie collective (charte de la classe, valise zen attitude, ...) ;
- etc.

d. L'année complémentaire

Lorsqu'un enfant rencontre d'importantes difficultés dans ses apprentissages, il peut être amené, exceptionnellement, dans son intérêt et sur avis du conseil de classe, à effectuer une année complémentaire.

Dans le cadre du tronc commun, la décision de maintien est désormais conditionnée à la mise en œuvre préalable de l'approche évolutive et des dispositifs spécifiques et complémentaires de différenciation et d'accompagnement personnalisé.

Autrement dit, c'est seulement lorsque les stratégies particulières adaptées aux besoins de l'élève mises en œuvre tout au long de l'année scolaire n'auront pas permis à l'élève de surmonter ses difficultés d'apprentissage pour pouvoir poursuivre avec fruit les apprentissages de l'année suivante du tronc commun, que le redoublement pourra être décidé par l'équipe éducative.

e. La communication avec les parents :

Des réunions d'information seront organisées :

- En début d'année lors d'une réunion d'abord collective et ensuite par classe.
- Dans le courant de l'année et en fin d'année, seront organisées deux réunions individuelles.
- Des réunions pourraient être organisées à la demande de parents qui en éprouveraient la nécessité, par rapport à des besoins personnels.

III. Cohérence du projet d'établissement ...

Cadre institutionnel :

Ce document a été élaboré par les enseignants et approuvé par le conseil de participation.

Ce projet présente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

Il est élaboré en fonction de :

- Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.
- Décret du 03-05-2019

Livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et mettant en place le tronc commun.

1. Des missions prioritaires

Article 1.4.1.1 :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 1.4.1.2. :

Les savoirs, les savoir-faire et les compétences sont placés dans la perspective de ces missions prioritaires. Ils assurent l'acquisition de connaissances constitutives d'une culture commune, de clés de compréhension et d'actions sur le monde, d'aptitudes et de savoir-être citoyens.

Les savoirs, les savoir-faire et les compétences s'acquièrent tant dans les cours que dans les autres activités éducatives et, de manière générale, dans l'organisation de la vie quotidienne de l'école (...)

Article 1.4.1-3. : adaptation de la définition des programmes d'études et du projet pédagogique (...)

2. Des missions spécifiques au tronc commun

Article 1.4.2-1 : référentiel de compétences initiales

Article 1.4.2-2 : référentiels du tronc commun

3. De l'autonomie des écoles

Du projet éducatif et du projet pédagogique
Du projet d'école
Du règlement des études

4. De l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté

5. Du parcours des élèves

Du rythme de l'élève
De la pratique de l'évaluation formative et de la pédagogie différenciée
De l'accompagnement personnalisé

6. Des élèves à besoins spécifiques

Des aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire

7. Des cours de religion et de morale non confessionnelle, du choix entre ces cours et de la seconde période de cours philosophique et de citoyenneté.

- Décret du 14 mars 1995 : "Ecole de la réussite"
- Mise en place d'une organisation en cycles.
- Circulaire du 03/08/2017
 - Organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s).
 - Décret du 11/07/2002
 - Organisation des formations en cours de carrière.
- Décret du 17/06/2021
 - Décret portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

En fonction des lois et décrets en vigueur, ce projet d'établissement pourrait subir l'une ou l'autre modification ou mise à jour.

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation. Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.